



HAL
open science

Lutte contre l'illectronisme ?

Jean-Marie Pontier

► **To cite this version:**

Jean-Marie Pontier. Lutte contre l'illectronisme ?. Actualité juridique Droit administratif, 2020, 39, pp.2225. hal-03854224

HAL Id: hal-03854224

<https://amu.hal.science/hal-03854224>

Submitted on 15 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LUTTE CONTRE L'ILLETRONISME ?

Parmi les néologismes entrés dans la langue française (ils sont nombreux, certains à vie courte) l'un des derniers en date est celui d'« illectronisme ». Ce terme construit à partir du terme d'illettrisme (on parle aussi d'inhabilité numérique) désigne une situation peu acceptable : selon un rapport récent du Sénat (Rapport R. Vall, Sénat 17 sept. 2020, n° 711) 14 millions de Français ne maîtrisent pas le numérique et près d'un Français sur deux n'est pas à l'aise avec lui. Les licornes, que les pouvoirs publics se targuent de soutenir, ne doivent pas occulter une réalité moins réjouissante, celle d'une fracture numérique qui n'a fait que s'aggraver au fil des ans et des transformations technologiques.

Si la saisine de l'administration par voie électronique n'est pas obligatoire (Avis CE 27 nov. 2019), de fait elle l'est. L'exclusion numérique constitue un handicap majeur en rendant plus difficile l'accès à leurs droits de ceux qui en sont d'éventuels bénéficiaires. Et la politique de dématérialisation généralisée conduite par les gouvernements successifs (elle permettrait à l'Etat d'économiser 450 millions d'euros) « à marche forcée, pour 2022, laisse sur le bord de la route trois Français sur cinq, incapables de réaliser des démarches administratives en ligne » (rapport Vall).

Une stratégie nationale pour un numérique inclusif a été engagée en 2018, mais elle est « à la peine » (209 000 « pass numériques » alors que 2,5 millions de Français sont visés ; manque de médiateurs labellisés dans les territoires ; plusieurs labels sans coordination entre eux).

La mission d'information du Sénat présente, pour la politique d'inclusion numérique, 45 propositions orientées autour de sept axes : évaluer plus finement l'exclusion numérique ; passer d'une logique de 100% dématérialisation à une logique de 100% accessibilité ; proclamer l'inclusion numérique comme priorité nationale et service d'intérêt économique général ; repenser l'offre et l'architecture de la médiation numérique ; combattre plus efficacement l'exclusion par le coût, qui est un « angle mort » de la Stratégie nationale ; construire une « éducation nationale 2.0 » qui soit le fer de lance de la lutte contre l'illectronisme ; créer un « choc de qualification au numérique des salariés ».

Tout cela est fort bien et les propositions du rapporteur, si elles étaient adoptées (ce dont on peut douter, notamment du fait du coût desdites mesures) seraient probablement de nature à réduire la fracture numérique.

Mais, tout d'abord, outre les pannes récurrentes qui affectent régulièrement le réseau dans certaines communes et constituent un réel handicap, la fracture numérique territoriale subsiste, des parties du territoire n'étant toujours pas couvertes, nonobstant les engagements pris.

Ensuite, cette politique ne peut avoir de sens que si elle est conduite parallèlement avec deux autres. D'une part, l'illettrisme (qui ne coïncide que partiellement avec l'illectronisme) touche en 2020 7% de la population française (environ 2,5 millions de personnes) et est inacceptable en démocratie. D'autre part, il faudrait également réconcilier les Français avec le français, de plus en plus mal écrit, y compris par les administrations. La dictée et la grammaire pourraient être remises à l'honneur, et pourquoi pas à l'université ? Savoir écrire aide à mieux concevoir, mieux expliquer, et à être plus en harmonie avec soi-même et avec les autres.

Jean-Marie Pontier

Professeur émérite de l'université d'Aix-Marseille